As. amicale des résidents et amis de Saint Quay Portrieux

BULLETIN N°2

30 novembre 2003

- **Le mot du président**
- **La vie de la commune**
  Echos du Conseil Municipal du 9/9/2003
  Projet de rond-point
  Des projets concernant le Palais de Congrès ?
  Potins
- **La vie associations**
  Accueil - Patrimoine
  Le Tennis Club en sursis
- **La vie du port**
  Projets concernant le port d'échouage
  Un seuil à l'entrée du port?
  Une station de carénage au Port-es-Leu
  Port d'Armor
- **Communauté de communes**
  Petite histoire de notre communauté de communes
  La déviation de Binic, réalité ou serpent de mer ?
- **La saga du Romeur (suite)**
- **Les sables noirs de la Comtesse**
- **Libres opinions**

Dominique Blanc	Président	dominiqueblanc73@hotmail.com
Louis Rolland	Vice-président	louis.rolland@chu-brest.fr
Jean Pierre Guth	Secrétaire	alsajpg@aol.com
Jean d'Herbécourt	Trésorier	jdherbecourt@caicheuvreux.com

Loi de 1901. Statuts déposés en préfecture le 31 décembre 2002
Adresse courrier: BP 32 22410 St Quay Portrieux
Mail : as_amicale_st_quay@yahoo.fr

Le mot du Président

Notre bulletin n'existe que grâce aux enquêtes et articles rédigés par certains d'entre nous. Pour l'enrichir ils souhaitent recevoir vos réactions et mises au point ainsi que vos demandes complémentaires sur ce qui a été écrit ou qui pourrait l'être. Nous recherchons des rédacteurs occasionnels, et attendons que vous proposiez des textes ou des sujets. Le principe que nous nous imposons est le suivant :

Les textes publiés dans le bulletin sont aussi loyaux, factuels et exacts que possible, nous nous imposons de ne pas prendre parti et ne voulons pas diviser ou entrer dans des polémiques. Mais cela ne nous empêche pas d'appeler un chat un chat car nous ne cherchons pas à plaire ou faire plaisir.

Tous les textes publiés de manière anonyme dans notre bulletin veulent répondre à ces principes et sont réputés être ceux de l'amicale. Si des articles sont proposés comme l'expression d'une opinion personnelle ou polémiste ils peuvent être publiés sous réserve de l'accord du bureau et du président, et à condition que leurs auteurs acceptent de les signer.
Nous recherchons par exemple des sujets relatifs aux activités offertes aux Quinocéens comme sur les stages d'aquarelle, d'informatique, concerts etc. Que ceux qui les ont pratiqués proposent des textes, analyses ou critiques destinés à éclairer et informer nos adhérents.

Faites-nous aussi part de projets dont vous entendez parler, nous nous efforcerons alors de faire un point à ce sujet. Vos informations recouperont celles déjà existantes et contribueront à fiabiliser le plus tôt possible un ensemble de données sur lequel chacun pourra construire son opinion. Indépendamment des fausses rumeurs auxquelles il faut tordre le cou, les projets, en effet, sont conçus le plus souvent bien longtemps avant leur réalisation. Au début ils sont flexibles mais ils se fortifient au cours de leur gestation : des études préliminaires sont entreprises, des dépenses faites et des financements organisés. Mais surtout des personnes prennent des positions et s'engagent. Quand l'affaire est arrivée à terme, la question est alors posée de réaliser ou non le projet...mais il est le plus souvent trop tard pour dire non ou réorienter les choses car trop de moyens et de personnes sont en cause. C'est très tôt qu'il fallait être informé pour être efficace!

Alors, nous attendons vos messages...

Dominique Blanc

La vie de la commune

Informations municipales

Echos du Conseil Municipal du 9 septembre 2003.

- Le casino a subi une diminution de 4.75 % de son chiffre d'affaires sur l'exercice précédent (le prélèvement de la ville sur le casino étant de 15 % a représenté un million trois mille sept cent euros pour l'exercice 2001- 2002. Le casino à un partenariat durable avec certaines associations et notamment Sport Nautique (3050 euros), Vieux gréement (3811 euros), et verse 15.245 euros pour l'action touristique. La nouvelle tranche de travaux concernant le nouveau restaurant débutera en janvier.

- Le Centre des Loisirs des Jeunes fonctionne 8 mois par an avec une fréquentation de 200 participants en juillet comme en août. Un de ses objectifs est de réunir les jeunes dans un but de prévention. Le maire a eu dans cette idée rendez-vous le 16 octobre avec le Directeur Général du Ministère de l'Intérieur pour défendre le rôle préventif et éducatif de cette institution quinocéenne. Son implantation pose un problème avec les travaux prévus pendant 18 mois au Palais des Congrès. Un autre emplacement est recherché pour offrir une solution pérenne. Pour le moment une convention est en cours de signature avec St Louis de Gonzague.

- Sentier des Douaniers: un projet d'ensemble important est envisagé et prévoit notamment de sécuriser d'urgence 4 pans de falaise, de demander à la Préfecture pour l'île de la Comtesse l'autorisation d'y faire des travaux de remise en état étant donné la menace de destruction, de reproduire les barrières « Delpierre » à l'identique et d'offrir aux particuliers la possibilité d'en acquérir s'ils le souhaitent.

-Monsieur le maire s'exprime sur les associations: il « vise à remettre de l'ordre dans les associations quinocéennes ». Son souhait serait que 2 représentants de la Commune puissent siéger à l'Assemblée Générale des associations à titre consultatif.
Notre commentaire est qu'il faut interpréter ces propos comme s'appliquant aux associations qui font lourdement appel aux finances publiques comme par exemple l'office du tourisme, ou le tennis club, comme c'est déjà le cas. Mais l'utilisation une foi par an de la salle des associations justifierait-elle une telle remise ne ordre ?

Projet de rond-point

Un rond-point à l'anglaise est envisagé au niveau de la zone artisanale ouest en bordure de Treveneuc, annonce Loic Raoult (OF du 12-13 juillet). L'ancienne municipalité l'avait demandé au Conseil Général. Celui-ci avait éludé la question en précisant qu'il y en avait déjà trop sur ce tronçon de route mais que St-Quay-Portrieux pouvait bien le réaliser à ses frais! La nouvelle municipalité, vu l'augmentation du trafic, a voté le principe de ce rond-point aux frais des Quinocéens. Mais en tout état de cause, un certain pourcentage en sera supporté par le Conseil Général.

Des projets concernant le Centre des Congrès ?

Etant donné son état de vétusté avancé et le fait qu'il ne respecte plus les normes de sécurité imposées dans les bâtiments ouverts au public, le Centre des Congrès demande à être rénové. L'avant projet de réhabilitation est annoncé « pour un montant de 1.676.752 euros » (voir notre n°1). L'importance de ce montant au regard du budget de la commune (environ 6 millions d'euros) nous interpelle et nous reviendrons sur ce sujet après l'avoir approfondi.
Par ailleurs, des bruits avaient couru sur la fermeture du Centre de Loisirs des Jeunes en raison du désengagement du Ministère de l'Intérieur et de son renoncement à toute mise à disposition de

personnel. Or le Centre des Congrès est le lieu d'accueil, durant l'été, du Centre de Loisirs des Jeunes (CLJ). Les rumeurs sur l'arrêt des activités du CLJ avaient provoqué, fin août, une pétition réclamant leur maintien. Elle a recueilli près de 600 signatures en moins de trois jours. Certaines feuilles mises en dépôt chez des commerçants, une fois signées, auraient même disparu...La crainte de désengagement du Ministère de l'Intérieur était évoquée en Conseil Municipal et le maire a confirmé, lors de sa réunion de septembre (voir ci-dessus), qu'une éventualité de ce genre avait bien été envisagée par le Ministère avant l'été mais que, grâce à son intervention personnelle, il avait obtenu de retarder la décision du Ministère au-delà de l'été 2003, de toutes façons, il n'était pas question que le Centre de Loisir des Jeunes ferme. Il a encore précisé qu'en raison des travaux à venir au palais des congrès, il fallait une solution d'hébergement temporaire qui n'était pas encore trouvée. Sans doute est-ce tout cela qui a alimenté la rumeur.

Potins

Fin octobre, l'information suivante se racontait de bouche à oreille d'un air rigolard : « la municipalité a acheté un alambic ! ». Cette nouvelle est confirmée, officielle même, mais elle mérite une explication. Dans le cadre des animations de quartiers mis en place par la municipalité, à l'occasion de la fête du cidre elle a effectivement acheté un alambic à un agriculteur de Plourhan au prix de 3600 (23.600 francs). Pour la durée des deux jours de la fête, les Douanes ont donné leur accord et permis aux personnes récoltantes de distiller dans un alambic « public ».

Ouest-France a incorporé plusieurs jours durant dans la page St-Quay-Portrieux, une petite annonce pour recruter un nouveau correspondant(e) : « Cette activité consiste à recueillir l'information locale. Le sens du contact, un goût pour l'écriture et une pratique de la photo sont nécessaires. ..travail...qu'il est possible d'assurer en complément d'autres activités professionnelles. » L'ancien correspondant n'exerce plus depuis le 30 août, et Madame Boulay a pris sa suite. Etant donné l'audience de ce journal et le fait que l'analyse systématique que nous en faisons nous apporte l'information de base, son rôle sera particulièrement précieux pour nous.

La vie des associations

Ceux qui ne viennent à St-Quay-Portrieux qu'en vacance ne mesurent pas toujours le degré d'implication des résidents permanents ou d'autres personnes dans l'animation de notre cité. Nous nous proposons donc ici de contribuer à mieux leur faire connaître la vie et les activités d'associations qui nous paraissent particulièrement susceptibles de les intéresser, voire de les impliquer un jour ou l'autre.

Accueil - Patrimoine[1]

Nous ouvrirons cette rubrique avec un groupement qui sous le nom d'« Accueil – Patrimoine » est une fédération de 5 associations qui, sous la présidence de Monsieur Jean Jouet, se préoccupent du patrimoine de St-Quay-Portrieux et revendiquent 665 adhérents :

-Mémoire et Avenir de Kertugal.

Sous la présidence de Monsieur Jean Jouet, son activité est centrée exclusivement sur la restauration mise en valeur de la chapelle de Kertugal.

-Club des Résidents, Etrangers, Baigneurs, Hors venus ou C.R.E.B.H

Nous ne saurions bien résumer l'objectif de cette association présidée par Monsieur Jean Jouet.

[1] Les coordonnées d'Accueil – Patrimoine sont : 24 Rue Paul de Foucaud, 22410 St-Quay-Portrieux - tel : 02 96 70 32 49

-Amicale des Moulins, Fontaines, Lavoirs

Sous la présidence du colonel Hydrio, la principale action de cette association, forte de 270 membres, réside dans le pilotage de la restauration et l'animation du moulin Saint-Michel dont elle assure également l'ouverture au publique. L'été dernier cette association assurait tous les deux jours des visites à thèmes sur la commune et vient de signer une convention avec la Municipalité.

-Avenir et Protection de Sainte-Anne du Portrieux

Sous la présidence de Madame Maryvonne Carcaillet, cette association a pour vocation la préservation et la mise en valeur de la chapelle Ste Anne du Port.

-Citoyens durables

Sous la présidence de Monsieur Jean Jouet cette association a vocation à fédérer les résidents propriétaires afin de « surveiller les témoins du passé et éviter les outrances contemporaines.» On comprend à travers cet objet sa vocation environnementaliste (à ne pas confondre avec écologique !)

Les associations ci-dessus consacrent leur énergie à faire connaître les monuments du patrimoine de Saint-Quay-Portrieux, à les animer, et à apporter leur expertise. Mais ces monuments appartiennent à la Commune et, bien entendu, les problèmes de restauration lourds et coûteux ne peuvent pas être pris en charge par ces associations qui n'ont pas la trésorerie nécessaire ; elles ne peuvent être assurées que par les finances publiques communales.

Ce partage est-il source de conflits ? Sans doute. Les bénévoles donnent leur temps et leur dévouement « gracieusement ». Le Maire de son coté est amené à constituer les dossiers pour obtenir des subventions, fait appel au personnel des services techniques et peut se présenter en « promoteur ». Sans entrer davantage dans ce débat, nous nous réjouissons de constater que les choses bougent et que le patrimoine se restaure.

Accueil – Patrimoine vient d'éditer un recueil de photos sur le patrimoine de Saint-Quay-Portrieux. Nous avons pu en acheter un exemplaire qui est décrit dans la rubrique « Nous avons tout essayé ». Les animateurs de ces associations ont comme mode principal d'expression des conférences avec support de diapositives. C'est ainsi que le Docteur Bertrand traite de l'histoire des Celtes, de l'Armorique et des Rohan, Bernard Corbel de l'histoire des morutiers de la baie de St Brieuc, Daniel Lemeur du patrimoine religieux breton. Jean Jouet, plus éclectique, fait des conférences avec diapositives allant du « Monde merveilleux des poupées » à « La fabuleuse épopée d'Alexandre le Grand », « Les années folles », « Richesses des Côtes d'Armor », etc. Il a en préparation : « Les feux de l'Amour », « La notion d'art, d'Apollinaire à Jack Lang », « Le patrimoine, de Mérimée à Viollet-Le-Duc », « L'Eblouissant miracle de l'art orthodoxe ».

Un des projets d'Accueil – Patrimoine est de sauvegarder la mémoire de J.B. Barat, photographe bien connu des collectionneurs de cartes postales, qui est enterré à Saint-Quay-Portrieux.

Récemment cette association est montée au créneau (Ouest-France du 17 octobre 2003) pour s'inquiéter des projets de création d'une aire de carénage au Port Es Leu dans le cadre de sa vocation environnementaliste.

Enfin Accueil – Patrimoine a tenu à préciser que ces associations sont rigoureusement indépendantes, qu'elles ne reçoivent aucune subvention municipale, sauf pour le moulin St Michel, que leur engagement est profond et qu'elles ont du mal à recruter de jeunes adhérents motivés.

Le Tennis Club en sursis

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 novembre dernier par l'association du Tennis Club Quinocéen a voté, à la quasi-unanimité, son dépôt de bilan. Cet acte grave, dont les motifs ont été explicités par la Présidente, Frédérique Girardet, constitue l'aboutissement d'une gestion calamiteuse assurée par le Président solitaire précédent. On relèvera à cet égard l'effondrement du nombre d'abonnés et licenciés ainsi que la signature controversée et, semble t-il, non approuvée par le Bureau statutaire, d'un avenant au contrat de travail de Monsieur Jean Pierre Chevallier, alors directeur technique, dont l'application, qui est rendue nécessaire aujourd'hui par son licenciement, n'est pas financée.

Cette situation interpelle, nous semble-t-il, la Municipalité sur sa conception de la vie associative d'un sport collectif. Si la Municipalité invoque à bon droit l'indépendance nécessaire entre elle-même et le contrat de travail du professeur de tennis, elle ne peut ignorer qu'un club de tennis ne

se réduit pas à de la terre battue, de la brique pilée, voire un toit pour un court couvert. Sa dimension sociale et éducative fait sa valeur avec son école de tennis (plus de 60 inscrits pour l'année 2003-2004), ses équipes de club qui tissent un lien de compétition avec les clubs de la région, ses tournois amicaux et officiels. Le choix nous paraît alors être le suivant.
Ou bien la Municipalité reconnaît l'intérêt d'un club de tennis qui développe un lien éducatif et social à la mesure d'installations de qualité admirablement localisées, et elle doit attribuer une subvention annuelle à l'association (certes non liée juridiquement aux salaires et charge du professeur), permettant un équilibre général financier au-delà de la prise en charge par les familles de cotisations compétitives pour adhérer à l'école de tennis.
Ou bien la Municipalité considère que le tennis est un sport à pratiquer individuellement, en « consommant » des heures de location d'un terrain comme on achète une heure de manège ou un green-fee, un point c'est tout, et il suffit qu'elle continue à verser une faible subvention, ...assurant la mort définitive de l'association.
L'Administrateur Judiciaire, qui devrait être nommé en décembre par le tribunal de grande instance de Saint-Brieuc, consacrera une partie du 1° trimestre 2004 à approfondir l'analyse de la situation d'une association dont la gestion a été reprise avec ténacité par une nouvelle équipe restreinte et dynamique dont les premiers résultats sont prometteurs. Puis un avis sera rendu qui déterminera la responsabilité de chacun et fixera le destin de l'association.
Espérons, pour plagier une citation d'André Malraux, que « ce destin ne se transformera en destinée » ! (A suivre...)

La vie du port

Projets concernant le port d'échouage.

1°-Un seuil à l'entrée du port ?

En 2000, juste avant les élections municipales, une rumeur avait dévalé les rues du port et les boutiques de St-Quay-Portrieux: « On va combler le port et en faire un parking !» Ce canular malveillant rappelait les années 70, quand M. Richet était maire. L'agrandissement du port d'échouage par la création de la jetée Est s'était alors accompagné d'un comblement partiel du port avec la création de ce qui est devenu le quai Richet et des terre-pleins situés sous la falaise de Longe-Mer, en d'autres termes la zone de parking où a lieu le marché du lundi, l'ancienne criée et leurs voies d'accès.
Plus sérieusement la rumeur en question était alimentée par un rapport que le Conseil Général avait demandé à un organisme d'études spécialisé.

Avant d'engager des projets sur les terre-pleins du Port d'Armor, le Conseil Général avait demandé à un cabinet conseil de St Malo de réfléchir très librement au développement nautique de St-Quay-Portrieux dans son ensemble. Le cabinet en question était ainsi tout naturellement venu à imaginer que le port d'échouage pouvait voir sa capacité largement doublée en fermant le port par un seuil, comme cela existe à Granville, Perros Guirec ou Treburden. Ceci permettrait de remblayer une partie du port pour créer des espaces industriels. Il s'agit en fait d'activités qui ont été occultées dans le projet du port d'Armor où tous les dépôts de permis de construire ont traité exclusivement de projets immobiliers lucratifs, y compris l'hôtel dont la carcasse subsiste encore, alors que rien n'était prévu pour la manutention, les carénages et les réparations de bateaux. On trouvait enfin le moyen de combler cette lacune ...au frais du port d'échouage!
Il ne s'agissait bien sûr que de réflexions d'un cabinet conseil, mais une graine est maintenant semée et nous aurons sûrement l'occasion de reparler de cette affaire.

2°-Une station de carénage au Port-Es-Leu

Par ailleurs, le Parlement Européen avait décidé plusieurs années auparavant que des mesures devaient être prises pour lutter contre toutes les pollutions en mer. Les anti-foulings sont par définition toxiques puisque leur principe est d'empoisonner les différents organismes vivants susceptibles de venir se coller sur les coques des navires. Les oxydes à base de métaux lourds,

très toxiques, sont maintenant interdits mais les nouveaux produits, certes moins dangereux, sont cependant néfastes et il est théoriquement devenu interdit de caréner n'importe où. Progressivement on devra caréner les bateaux dans des zones spéciales prévues à cet effet, et nulle part ailleurs. Il devient donc obligatoire de les mettre en place.
En quoi consiste une zone de carénage ? Il s'agit de créer au sol, à sec, une zone étanche, imperméable, avec une pente permettant aux eaux de carénage de ruisseler pour être récoltées en un point bas et traitées «dans une usine.», c'est à dire dans une unité spéciale de traitement des eaux, analogue aux stations d'épuration des eaux usées.

Il est clair que St-Quay-Portrieux ne pourra échapper à l'obligation de disposer d'une zone de carénage si l'on veut pouvoir entreprendre d'autres travaux maritimes. Le rachat des terre-pleins du Port d'Armor étant intervenu, il est apparu nécessaire de traiter dès maintenant ce préalable.
En quoi consiste le projet actuel ? Avant que les détails n'en soient arrêtés à l'occasion des propositions résultant des appels d'offres, il s'agit de remblayer complètement la plage du Port-Es-Leu et de créer un quai ou un enrochement dont le tracé partirait approximativement de l'angle de la capitainerie actuelle pour arriver, avec une courbe légèrement incurvée vers la terre, à l'angle de la cale de descente jouxtant la cale du portique. L'« usine » serait enterrée. Il n'y aurait pas de zone de stockage (hivernage ?) ni de zone pour bricoler sur les bateaux pour les professionnels et les particuliers. Carénage uniquement. Mais l'appel d'offres en cours est fait sur un cahier des charges dont nous n'avons pas eu connaissance. C'est au dépouillement des offres que l'on en saura plus.

Plusieurs points nous paraissent encore nécessiter des précisions.
Comment cette l'« usine » sera-t-elle construite pour éviter les nuisances sonores ?
Où et comment seront traités les résidus ? Comme un carénage sert à se débarrasser de tous les mollusques, berniques, herbes, algues, etc., il faudra bien récupérer ces résidus avec les eaux de ruissellement chargées d'antifouling. Où et combien de temps seront-ils stockés, que deviendront-ils ensuite?
Comment sera assuré le contrôle de la qualité technique du projet, puis de son exécution ?
Qui sera gestionnaire de cette installation et qui assurera les manutentions ? Régie, concession ?

Port d'Armor

Le 20 décembre 2002, le Syndicat Mixte de St Quay Portrieux Port d'Armor avait racheté 1.829.388 Euros (soit 12 millions de francs) les terre-pleins du port d'Armor à raison de 55% pour le Conseil Général et 45% pour la Commune. Pour être précis il ne s'agit pas exactement d'un achat mais de la contrepartie financière « du retrait du périmètre du sous traité des terre-pleins du nouveau port de St Quay Portrieux » terme technique qui exprime que la Société du Nouveau Port a été indemnisée des investissements effectués sur les terre-pleins et de son renoncement à l'exploiter. On en avait peu parlé à l'époque.

Lors de son conseil du 15 octobre 2003, le Conseil d'Administration du Port d'Armor a eu à décider du choix d'un cabinet conseil pour faire une étude des aménagements. Pour une somme de 47.000 Euros, cette étude a été confiée à un organisme de Nantes, le C.E.U. Une étude semblable avait déjà été menée sur l'initiative du Conseil Général mais, comme on l'a vu ci-dessus dans la rubrique concernant un éventuel seuil à l'entrée du vieux port, elle était globale alors que celle-ci ne couvre que les terre-pleins acquis.
« Il se dit » que la finalité principale serait d'y installer le Centre Départemental de Voile qui est pour l'instant à Binic, mais que le choix serait encore ouvert. La carcasse de l'hôtel inachevé pourrait alors être utilisée, mais sa destruction pure et simple serait aussi possible. Affaire à suivre.

Un agent de police a été recruté pour le Port d'Armor. Sa mission est de faire respecter la loi et les règlements dans les zones plaisance et pêche. Vaste projet ! Il lui a été demandé de veiller plus particulièrement à la sécurité, au respect du stationnement..... des bateaux aux pontons, et de veiller à la propreté du port. La personne recrutée est un ancien militaire, ayant été quelques années gendarme maritime.

Communauté de Communes

Dans le bulletin N°1, sous la rubrique «communauté de communes», nous avons traité du passage de la taxe professionnelle communale à la taxe professionnelle unique et de son affectation au ramassage des ordures ménagères. Nous nous proposons dans ce bulletin d'expliquer le fondement statutaire des communautés de communes, de retracer la petite histoire de la création de notre communauté de communes, et de relater les derniers débats âpres et lourds de sous-entendus lors des conseil de la Communauté de Communes de septembre, et leurs prolongements dans les autres communes de la communauté.

Petite histoire de la création de notre Communauté de Communes (appelée district, de sa création jusqu'en 1999).

En 1992, année où fut votée la loi sur l'intercommunalité, l'Etat dans sa sagesse, nous voulons dire à l'abri des pulsions et pressions politiques, prenait conscience de la dispersion des efforts et des coûts aberrants que représente la gestion des services décentralisés dans 36000 communes. Il était temps, à l'instar de ce qui se passe dans les autres pays de l'Union Européenne, d'envisager des économies d'échelle tout en ménageant la pudeur et l'amour propre des élus.
Le principe était simple, les communes devaient se constituer en « intercommunalités » selon des logiques géographiques et transférer à l'intercommunalité certains pouvoirs appelés «compétences». Il y avait deux types de transferts de compétences: transferts de compétences obligatoires et transferts facultatifs.
Les compétences obligatoirement transférées étaient celles qui résultaient de la création des intercommunalités :
-Service du logement en application des articles L 6211-1 et suivant du code de construction, c'est à dire en l'état peu de choses.
-Les centres de secours contre l'incendie.
-Les services déjà exploités par les syndicats de communes associant les mêmes communes, en l'espèce le golf des Ajoncs d'Or et le ramassage des ordures ménagères.

Pour encourager les communes, une incitation financière de l'Etat était prévue pour les communes qui se décideraient rapidement. Pour nous, la forme prise par l'intercommunalité a été le district transformé de fait en communautés de communes par la loi sur le renforcement et la simplification de l'intercommunalité dite « loi Chevenement » Les communes maritimes de St-Quay-Portrieux, Etables-sur-mer et Binic ainsi que les communes rurales de Tréveneuc, Plourhan et Lantic se regroupaient sans tarder et empochaient dans la foulée des incitations de l'ordre de 2 millions de francs, environ 305.000 Euros. Le ramassage des ordures ménagères relevait alors du district ainsi que l'organisation des secours qui est devenue l'année suivante une affaire départementale pour accroître les économies d'échelles. Les communes du district adhéraient déjà au Sivom (Syndicat Intercommunal...Ordures Ménagères) et cette adhésion fut maintenue. Le Sivom gère l'incinération des ordures et les déchetteries dont celle qui nous connaissons à Etables-sur-Mer. Tous ceux qui l'ont pratiquée, avec son tri sélectif, ont apprécié le progrès pratique que cela représente et la très bonne tenue de ce lieu qui ne ressemble en rien aux vieux bourbiers ou décharges des années 80. Les samedis matin de printemps c'est presque devenu un haut lieu social où l'on rencontre même « des gens très convenables.»

Les districts devaient décider eux-mêmes leur représentativité, c'est à dire le nombre de représentants désignés par chacune des communes, et se choisir un nom. Pour la petite histoire nous ne résisterons pas à rappeler quelques souvenirs.
Le principe de créer ce district entre les communes ci dessus s'est imposé sans trop de difficulté. La représentativité a été une tache ardue: trouver le compromis pour éviter que les « grosses communes » n'écrasent les petites ou que les « petites » ne captent trop de pouvoir. Après toutes sortes de négociations et compromis, une formule de représentativité a été arrêtée.
Mais le plus dur restait à venir, à savoir le choix d'un nom! Selon le point de vue suivant lequel on se place ce fut épique, dramatique ou affligeant. Un vrai mélodrame digne de Clochemerle. Assez rapidement les «petites communes », leurs élus plus exactement, savaient qu'elles ne pourraient

pas associer leur nom à la désignation finale. Difficile en effet d'incorporer les noms de Lantic, Plourhan et Treveneuc. Restait Binic qui nourrissait de grandes ambitions et Etables-sur-Mer prête à faire des concessions à condition de devenir le siège du district qui coïnciderait alors avec le chef lieu de canton. Personne ne contestait sérieusement cette position. Restait également St-Quay-Portrieux convaincu, sans doute à raison, que le nom du district devait de concentrer sur le nom le plus connu et le plus phonétique pour des raisons de marketing touristique. Cette «prétention» agaçait les autres communes et particulièrement Binic qui ne voulait rien entendre. Après des heures et des heures de palabres, de réunion en réunion, un compromis était trouvé, « district de St-Quay – Binic » que les élus de St-Quay-Portrieux n'acceptaient finalement pas : le nom de St-Quay-Portrieux ne devant pas être estropié. Et les élus de St-Quay-Portrieux débarquaient à la dernière séance avec un oukase: ce serait St-Quay-Portrieux – Binic sinon rien, il y aurait un veto et pas de district !
L'oukase réussissait avec des grincement de dents et un peu de rancœur des autres communes mais, à la très désagréable surprise des quinocéens, le nom déposé était transformé en catimini lors du dépôt en préfecture par l'ancien maire d'Etables pour devenir « District de St-Quay-Portrieux – Binic, Canton d'Etables-sur-Mer » !
La formule était un peu lourde à traîner. Il en est résulté de la rancune et de la méfiance de la part des élus de St-Quay-Portrieux. Et une position isolée. Certains élus de St-Quay-Portrieux pensaient bien que c'était une erreur d'être intransigeant en voulant maintenir le nom de St-Quay-Portrieux en tête d'affiche et en entier. La suite leur donna raison: pour le fonctionnement des districts, les décisions de type constitutionnel relatifs à la création, la représentativité et les prises en charge de compétences doivent être prises à l'unanimité, mais les décisions de fonctionnement sont prises à la majorité qualifiée si bien que quelques mois plus tard, au grand dam des élus de St-Quay-Portrieux ceux du district décidaient à la majorité relative de renoncer au nom générique si lourd à traîner et adoptaient le nom de district « Sud Goelo ».
En 1999, le statut des districts a légèrement changé dans le cadre de la loi Chevènement et l'appellation a été transformée en « Communauté de Communes ».

Au dernier Conseil de la Communauté de Communes Sud-Goëlo, fin septembre 2003, l'ordre du jour prévoyait la TEOM, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Le conseil avait à décider la manière de financer la TEOM, ce qui a nécessairement une répercussion sur la répartition des impôts. Il fallait fixer la répartition entre utilisateurs et payeurs avec introduction de deux paramètres, le zonage et la production de déchets. Actuellement en effet, chacun paye forfaitairement au moyen de sa feuille d'impôt quels que soient le niveau de production de déchets et le nombre de ramassages. Or ceux-ci ne sont pas identiques partout, St-Quay[2] et Binic étant par exemple mieux desservies que les communes rurales car au transfert de compétence le rythme du ramassage des ordures ménagères a respecté, pour chaque commune, les fréquences passées. Il y aura donc dorénavant une répartition de la charge aux communes en fonction de ce zonage. Mais il faudrait aussi mieux répartir la taxe : certains gros producteurs de déchets ne payent rien ou presque commerçants, administrations artisans, marchés. La communauté voudrait affiner la répartition en fonction du pesage effectué.

On peut à ce sujet signaler que ceux qui ne résident pas en permanence payent la même chose que les résidents permanents alors que leur production de déchets est fondamentalement inférieure, elle se concentre sur un à deux mois et entraîne un déséquilibre car il faut augmenter les services en été ce qui est fait grâce à l'embauche de jeunes qui prennent ces jobs d'été: au total 16 pour l'été 2003 (A noter que les enfants de propriétaires de résidences secondaires sont tout à fait qualifiés pour postuler à ces jobs d'été). On peut dire que grâce aux résidences secondaires vides environ 10 mois de l'année sur 12, la Communauté de Communes fait de très grosses économies sur ce service dont tous bénéficient. Bien sûr, les résidents d'été sont souvent plus nombreux pendant ce ou ces deux mois mais, ils ne bénéficient d'aucun allégement de taxes comme sont autorisés à le faire les résidents permanents.

Pour revenir au conseil de septembre 2003, il fut épique, les communes de Binic et St-Quay-Portrieux étant hostiles au changement ayant des ramassages plus fréquents et étant aussi

[2] D'une manière pratique le ramassage des ordures à St Quay Portrieux intervient au Portrieux les mardi et vendredi et à St-Quay les lundi et jeudi.

grandes productrices de déchets avec plus de bâtiments administratifs, de commerces et de marchés que les autres.
Le projet de zonage a cependant été voté par 12 voix contre (St-Quay-Portrieux et Binic) et 12 pour, le président Dalquist faisant le différence. Contre la répartition les arguments de Gérard Lambotte maire de St Quay Portrieux sont les suivants (O.F du 27-28 septembre 2003): « Il n'y a pas d'urgence, notre commune est un bourg-centre ville qui, avec l'école de voile, les écoles..... supporte un déficit qui profite aux communes voisines ... le zonage pourrait bien jouer dans d'autres domaines... Il m'est donc impossible de voter les deux délibérations.»
Quant à Yvon Batard, maire de Binic il vote « ...contre le zonage et se demande comment va se faire l'ajustage au niveau du poids des déchets qui seront pesés dès le mois de janvier. Car il s'agit bien de couvrir le coût d'un service...Il ne souhaite (sur ce deuxième sujet) ne prendre une décision qu'après une réunion publique» et s'abstient.
Alain Cornec maire de Treveneuc s'est ému de ces conflits : il qualifie les propos du maire de St-Quay-Portrieux de «chantage et rappelle qu'ici se fait un débat communautaire.», et Jacques Dumortier, élu d'Etables, s'est dit «effaré par le non-esprit communautaire.»

Nous traiterons dans un prochain bulletin le bras de fer entre les élus de St-Quay-Portrieux et Binic à propos des transferts de compétences relatifs à l'école de musique, et aux activités nautiques.

La déviation de Binic, réalité ou serpent de mer ?

Dans les années 65 la liaison côtière St Brieuc-Plouha, la route départementale 786, avait été améliorée à la suite de la suppression du célèbre petit train. Une route avait été construite pour éviter les points noirs et contourner partiellement Binic et St-Quay-Portrieux. Cette amélioration et les contournements crées correspondaient à une initiative départementale. On l'a oublié mais à l'époque les commerçants des villages, relayés par les édiles municipaux, étaient hostiles à ces contournements qui allaient détourner les clients de passage de leurs commerces et les maires s'y opposaient. C'est ainsi qu'à la suite de son refus, la déviation de Binic fut incomplète. Depuis, les choses ont changé, les véhicules ne sont plus souhaités dans les centres-villes et les fameux feux de Binic génèrent des embouteillages de plus en plus longs aux heures chargées. On a tout essayé; à certaines périodes, on pouvait voir les techniciens ou Monsieur le Maire en personne bricoler les feux de Binic pour trouver la formule magique des séquences et temporisations qui allaient permettre une circulation fluide. Mais que nenni, trop c'est trop, il y a trop de voitures !
Depuis quelques années, les conseils municipaux de la Communauté de Communes font voter par leurs conseils des invites adressées au Conseil Général de considérer l'urgence de faire sauter ce point d'embouteillage qui ne gêne plus seulement les habitants et autres touristes le dimanche en fin d'après midi, mais tous les «résidents dortoirs» dans leurs déplacements quotidiens. La réponse est invariablement que vu la position prise par Binic dans les années 65, le sujet n'était pas de la première urgence.
Récemment les choses ont bougé, et il a été donné au conseiller général du canton, Loïc Raoult d'annoncer la bonne nouvelle. L'approche des élections des conseils généraux y est peut être pour quelque chose mais cela procède d'une pratique habituelle et, ne boudons pas notre intérêt. Que, dit Loïc Raoult notre conseiller général (élu de la commune de Plourhan) ? (OF du 12-13 juillet 2003) «..... La déviation est dans les cartons du Conseil Général. Les études vont prochainement débuter. Suivront les acquisitions de terrain, et les travaux, en 2007. Un grand chantier de 8 millions d'euros.....on mesure 15.000 véhicules par jour, hors été .....et le double allègrement en été.....Cette déviation n'est pas une mince affaire. Elle devrait partir de Pordic (après la 4 voie quand on vient de St Brieuc) et déboucher à la sortie de Binic, dans la cote qui monte vers St-Quay-Portrieux, du coté du lieu-dit le « Chien Noir ».....Il s'agira d'une route à 2x1 voie. Pour sa part, le maire de Binic n'a pas caché son souhait de voir la déviation être au plus prêt de la commune pour ne pas éloigner le trafic du centre ville.» Incorrigible maire qui voudrait que la déviation ne dévie pas! Souhaitons pour notre part que le nerf de la guerre apporte le bon sens et que l'on trouvera le meilleur compromis efficacité/coût !

La saga du Romeur (suite)

Nouveaux développements
Nous poursuivrons cette rubrique étant donné les commentaires très positifs des adhérents sur la rigueur et le sérieux du premier article à ce sujet. Par simple courtoisie nous avons transmis le document au maire lors de la visite que nous lui avons faite en septembre, et il ne nous a pas fait part de commentaires particuliers. Nous avons aussi été en contact avec le représentant de l'association Vivarmor qui en a eu connaissance et nous avait annoncé une note de mise au point que nous n'avons pas reçue.
Sans attendre la décision du tribunal administratif relative à son recours contre le plan local d'urbanisme de St Quay Portrieux, et surtout sans attendre la date d'expiration des recours contre les dépôts de permis de construire, l'association Vivarmor a intenté une action en justice.
Par la suite, sous le titre « Le maire va poursuivre Vivarmor en justice », le journal Ouest-France du 20 septembre annonce que le maire a obtenu du conseil municipal l'autorisation d'ester en justice contre l'association Vivarmor. Puis Ouest-France, dans son numéro du 25 septembre, relate que cet article « a suscité des réactions de l'association » et explique que « le titre .....inverse les rôles » ; il ne s'agit pour le maire que de «demander au conseil municipal l'autorisation de répondre au recours.»
Le président de Vivarmor « rappelle que son association a bien obtenu l'annulation du permis de construire le centre de thalassothérapie au Romeur, malgré les appels successifs de la municipalité d'alors. Cependant l'échec de ce projet est également dû à sa non viabilité économique et à la liquidation judiciaire du promoteur. En tout cas, en autorisant, dans le nouveau PLU (Plan Local d'Urbanisme) de vastes projets immobiliers sur le même terrain que la thalassothérapie, la municipalité actuelle savait qu'elle allait à l'encontre des jugements précédents fondés sur la loi « Littoral ». De la même façon, en demandant un permis de construire pour sa résidence de tourisme sur ce même terrain, Pierre et Vacances connaissait parfaitement les risques qu'il encourait en méprisant ces mêmes jugements....Vivarmor n'a pour but que de faire appliquer la loi « Littoral.»
On peut noter que les risque pris par Pierre et Vacances sont en fait des risques mineurs car Pierre et Vacances pourrait parfaitement entreprendre les travaux dès maintenant étant donné que les recours ne sont pas suspensifs. Nous ne pouvons que remarquer sa prudence d'attendre que le tribunal ait statué sur la légalité du P.L.U et du permis de construire avant de commencer à construire.

Les sables noirs de la Comtesse

Cet été, le jeudi 15 août, nos journaux locaux annonçaient sur nos plages des boulettes de «mazout» provenant du naufrage du Prestige. A la Comtesse, le vent du nord avait fait son œuvre et quelques boulettes souillaient le sable qui était par ailleurs recouvert d'une épaisseur de quelques millimètres de sable très noir. Il est intéressant de revenir sur cet incident et sur les commentaires additionnels évoquant une pollution. La couleur noire du sable n'était pas une souillure comme certains le pensaient et le propageaient, mais un phénomène rigoureusement naturel qui avait été décrit dans les années 60, par Jérôme Tanon, ingénieur des mines, alors jeune géologue au Bureau de Recherches Géologiques et Minières de Rennes. Le sujet de sa recherche était à l'époque la cassitérite (minerai d'étain) mais étant un habitué de St-Quay-Portrieux il avait consacré quelques journées à un sujet connexe, celui de « l'ilménite de St-Quay-Portrieux » (minerai de titane).
Avec son autorisation, voici un extrait de son exposé.

« Les sables noirs ne sont pas le résultat d'une quelconque pollution mais tout simplement une espèce bien répertoriée, l'ilménite, oxyde double de fer et de titane, contenue dans la diorite et au demeurant exempte de toxicité.

Les guides géologiques régionaux, édités par Masson, comportent un ouvrage consacré à la Bretagne[3] où l'on peut lire :
« A St-Quay-Portrieux, entre le port et la pointe de St-Quay, les rochers permettent d'observer la diorite de St-Quay. Cette diorite quartzifère[4] est intrusive et métamorphise la série de Binic. Elle est datée à 559 + 27 millions d'années (cambrien inférieur) et correspond donc à l'expression du magmatisme fini-calédonien» !
Nous allons chercher à expliciter mot à mot cette déclaration savante et barbare pour le néophyte.

La diorite est une roche de la famille des granites, elle est plus sombre (ce que nous pouvons tous constater) car elle contient un minéral sombre en abondance, l'amphibole, que les granites ne contiennent pas.
Roche « intrusive » signifie qu'elle provient d'une poussée du magma en fusion sous la croûte terrestre et de sa lente solidification. Plus tard, le soulèvement hercynien puis l'érosion l'ont mise à jour.
« La série de Binic» : dès qu'on a dépassé la plage du Moulin, en marchant à marée basse vers la plage des Godelins, on peut observer que les roches de la falaise se présentent en bancs parallèles plus ou moins verticaux. Ce sont des roches sédimentaires, comme la craie de Normandie ou les calcaires et argiles du bassin parisien, mais tellement plus anciennes qu'elles ont quelque peu évolué. Avec le temps les argiles par exemple sont devenues des schistes. « La série de Binic » dans le langage des géologues est une succession caractéristique de roches sédimentaires, à nulle autre exactement pareille, et dont Binic a l'honneur d'être la référence.
« Métamorphise la série de Binic », signifie que l'intrusion du magma en fusion sous les roches de Binic, avec le transfert de chaleur et la pression qui en ont résulté, en a transformé la structure cristalline. Plus simplement, la diorite de St Quay en arrivant a «cuit» ces roches à son contact.

Donc voici en place notre diorite de St Quay qui se fait éroder par le travail des vagues et des marées qui, au fil de la dernière centaine de milliers d'années, ont façonné la jolie plage de la Comtesse. En règle générale, le sable d'une plage ne vient pas de loin. Il vient même pour l'essentiel de très près, des falaises les plus proches. Ainsi s'est formée une sorte de batée naturelle, comme celle d'un chercheur d'or mais beaucoup plus grande. A longueur de temps, les vagues en explosant soulèvent le sable constitué de diorite et, en se retirant, séparent les grains lourds des grains légers qui la composent, comme le fait le prospecteur au fond de sa batée pour séparer l'or, plus lourd, des gangues qui le contiennent et sont plus légères.

A ce point on peut penser qu'on a tout compris : les grains noirs seraient constitués de la fameuse amphibole qui donne sa couleur sombre à notre diorite. Tout faux! L'amphibole est sombre en effet mais n'est guère plus dense que le quartz. Les vagues ne peuvent pas les séparer. On peut d'ailleurs l'observer dans une poignée de sable clair où, parmi les grains translucides de quartz s'en trouvent de plus sombres, verts-bruns, d'amphibole..... Le minéral lourd qui se sépare est un autre cristal foncé composant la diorite, l'ilménite. Revenons aux sources : le vieux dictionnaire des espèces minérales[5] dit au sujet de notre minéral lourd :« L'ilménite est un élément microscopique des roches. Elle remplace souvent la magnétite dans les diorites (*comme à St-Quay-Portrieux !*)···· Oxyde de fer et de titane, elle contient normalement 26 à 30% de titane. Sa couleur est de noir de fer à brun-noir. Sa densité est 4.72, elle s'altère difficilement ».

Nous y voilà, notre diorite contient ainsi de minuscules cristaux d'ilménite, que la mer a d'abord libérés de la roche et ensuite concentrés dans les sables de la Comtesse. C'est que l'ilménite est beaucoup plus lourde que le quartz qui constitue l'essentiel du sable et a une densité de 2.65, ordinaire pour un minéral.

Soit, direz vous, mais le titane n'est-il pas toxique comme d'autres métaux, comme le mercure ou le chrome, par exemple ? Non. Aucun risque sous cette forme chimiquement stable.

Encore un mot sur l'ilménite: si l'on en trouve peu en Bretagne, c'est parce que la diorite de St Quay ou d'autres roches analogues y sont rares. Il y en a en revanche de très grandes

---

[3] , Guide géologique de la Bretagne, sous la direction de S. Durand et H. Lardeux, professeurs à l'université de Rennes, Masson éditeur, deuxième édition, Page 37.
[4] non orientée, à biotite et amphibole, et à enclaves de norite nombreuses
[5] Raymond Fischesser, Sennac éditeur 1953

accumulations aux Indes, en Australie et au Brésil. Dans ces pays on extrait ce minéral en grandes quantités, précisément en traitant des sables noirs accumulés le long des rivages.

Enfin, à quoi sert l'ilménite? Elle est la matière première de l'oxyde de titane, obtenu par un processus chimique assez polluant, car il produit aussi des déchets de « boues rouges », mélange d'oxyde de fer et d'acides résiduels, dont on ne sait que faire. Quant à l'oxyde de titane pur, il est le pigment avec lequel on fait la plupart des peintures blanches. Il a dans cet usage remplacé la céruse (sel de plomb) et l'oxyde de zinc. »

Nous avons essayé

Livre d'images édité en série limitée par Accueil – Patrimoine

Un adhérent nous a proposé sa « critique de l'ouvrage » après l'avoir acheté.
Il est remarquable. Au travers d'une série de photos intimes d'excellente qualité on découvre un certain nombre de détails inconnus, presque secrets, de St-Quay-Portrieux. Après avoir parcouru ce recueil de photos on ne peut plus se déplacer à pied dans les ruelles sans avoir un autre regard sur notre cité. A détenir impérativement dans sa bibliothèque avec les autres must :

- Guide des baigneurs à St-Quay-Portrieux , de Ernest le Nordez, ré-édité en 1987.
- St Quay Portrieux à l'abri de la ronce bénie, par Mathieu Petitjean, édité en 1998.
- Mon vieux port, de Jean Le Cam, édité en 2002

Le prix est un peu élevé, 29 Euros, mais, si l'on aime St-Quay-Portrieux on ne le discute pas et puis, c'est une bonne idée de cadeau pour faire plaisir à vos amis ou à vos proches.
Pour se le procurer : Accueil–Patrimoine, 24 rue Paul de Foucaud, 22410 St Quay Portrieux, tel 02.96.70.32.49 (ou 43.73).

Libres opinions

Une semaine d'aquarelle

Un de nos adhérents a bien voulu relater pour le bénéfice des adhérents son expérience lors d'un stage de formation à la pratique de l'aquarelle effectué cet été.

« Passer des vacances en apprenant l'art de la couleur, à Saint-Quay, c'est possible ! Depuis quelques années, des stages sont proposés en aquarelle ou pastel sec, soit au printemps, soit en juillet ou en août. Nous voici une demi-douzaine en juillet - et plus du double en août - autour de Karine GEORGEL, connue et appréciée dans la commune et le département (on lui doit notamment la grande fresque marine sur l'esplanade du port d'Armor). Avec professionnalisme et souplesse, elle conduit son enseignement auprès des débutants comme des plus chevronnés. Quel bonheur d'être emmenés sur la trace des peintres célèbres qui ont posé leur chevalet dans les lieux privilégiés de ce Saint-Quay si contrasté en lumières et nuances. Après Paul Signac, Eugène Boudin ou Berthe Morisot, nous avons installé nos sièges sur l'herbe de la falaise, le sable de la plage ou le granit du quai. Entre crachin (un seul jour nous a retenus au centre Loisirs et Congrès) et canicule, quel plaisir d'installer le pliant, la boîte de pastels ou d'aquarelle, la palette, les pinceaux, le flacon d'eau, la règle, la gomme, le chiffon, bref, l'indispensable attirail du parfait aquarelliste !

L'aquarelle est un art doux à l'œil, mais difficile au coup de main. En tout cas, pour la débutante que je suis, et qui doit d'abord inventorier les subtiles nuances des couleurs de la palette avec le travail de l'eau. Le paysage offert est tellement riche et changeant que chacun, sur le site choisi, s'exerce au labeur tranquille du dessin d'abord, indispensable étape avant d'éprouver le bonheur et le « risque » du dosage eau-couleur, si subtil. Et Karine Georgel, artiste patiente et pédagogue,

veille à reprendre savamment telle bavure de l'eau ou tel mauvais tracé de perspective. Dessiner un calvaire, un quai, les bateaux, le pignon d'une jolie maison, vous croyez que c'est facile ? Ah, mes amis, la fameuse ligne de fuite !..

Mais l'ambiance est sympathique, détendue. On ne se lasse pas d'admirer les nuances de la mer, des rochers, des ciels, de la verdure foisonnante. Dans la bonne humeur, sous un temps clément ou menaçant, chacun apprécie d'être corrigé et encouragé, avec le seul désir de progresser. Cinq matinées d'affilée, c'est trop court. Mais la lancée est donnée et ne demande qu'à se poursuivre l'été 2004, à la découverte d'inépuisables rivages quinocéens.
Merci à la Commune de cette belle initiative d'apprentissage artistique sur le terrain. »

Martine de Penanster

Dans notre prochain bulletin

Des informations sur les élections au Conseil Régionales du printemps.
Comment obtenir légalement des documents administratifs?
Suite sur la polémique sur le conseil de la communauté de communes.
Sonérion, le bagad de St Quay Portrieux.
Présentation d'une association.